

MAPFRE ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

Préambule

MAPFRE considère que le sens de la Responsabilité doit se traduire, en premier lieu et surtout, dans la manière de gérer les activités des entreprises qui intègrent le Sistema MAPFRE, dont la plus grande contribution à la société doit être la génération de richesse, la création d'emploi, l'équité avec toutes les personnes, groupes et institutions impliqués dans son activité, le respect strict de ses obligations légales et fiscales et le maintien d'un niveau éthique élevé dans la gestion d'entreprise.

Nous voulons construire, chaque jour, une Responsabilité Sociale à la mesure de notre activité d'entreprise solidaire, conformément aux principes et aux valeurs qui font partie de notre culture et de l'intervention d'entreprise du Sistema MAPFRE depuis près de soixante-quinze ans.

OBJECTIFS DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DE MAPFRE

MAPFRE a concrétisé son engagement avec la responsabilité sociale dans les nouveaux objectifs suivants :

- I.-** Diffusion et respect des lois et normes nationales et internationales et de toutes les obligations résultant de ces dernières, singulièrement de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et des dix principes contenus dans le Pacte Mondial.
- II.-** Respect de l'égalité des chances entre ses employés, leur intimité et leur liberté d'opinion; l'équité dans les relations de travail, en cherchant un environnement de travail sain et sûr, en plus de la formation nécessaire et adéquate au travail qu'ils développent; rétribution juste et stabilité de l'emploi, en évitant toute forme de persécution ou d'abus ou de discrimination pour des raisons d'idéologie, croyance, sexe, race ou condition; et amélioration de la conciliation entre la vie familiale et le travail.
- III.-** Promotion d'un sens croissant de la solidarité, responsabilité et participation sociale entre ses employés, en collaborant aux programmes qui à cet effet seront exécutés ou développés, en soutenant l'action sociale de l'entreprise et en encourageant les initiatives de volontariat.
- IV.-** Prestation à ses assurés et clients d'un service de qualité dans le délai fixé, en les conseillant honnêtement, en maintenant la confidentialité due dans le traitement de leurs données, et en mettant à leur disposition un procédure pour la résolution de leurs réclamations dans le délai le plus bref possible.
- V.-** Gestion socialement responsable des relations avec ses fournisseurs et collaborateurs, basée sur la liberté, le respect réciproque et le bénéfice mutuel.
- VI.-** Politique d'intervention respectueuse de l'Environnement, en encourageant des mesures efficaces pour limite le plus possible l'impact écologique et environnemental des risques dérivés de son intervention d'entreprise.
- VII.-** Politique de communication avec tous les groupes d'intérêt basée sur la transparence, la véracité et l'engagement, singulièrement avec les actionnaires et les investisseurs.
- VIII.-** Maintien d'une relation permanente de collaboration avec les Administrations Publiques basée sur la transparence et l'honnêteté.
- IX.-** Intervention respectueuse des principes de liberté et loyauté de compétence sur le marché.

LE MODÈLE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DE MAPFRE

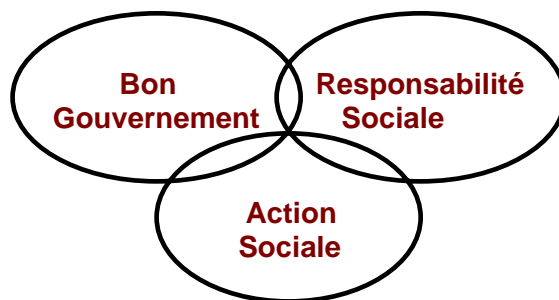
MAPFRE considère qu'il n'existe pas un modèle préétabli de Responsabilité Sociale et que chaque entreprise doit créer le sien. Dans ce sens, le principe institutionnel de responsabilité sociale reflété dans le Code de Bon Gouvernement établit les trois grandes lignes qui ont déterminé le modèle suivi chez MAPFRE :

- Respect de la législation en vigueur et des engagements internationaux acquis (Pacte Mondial des Nations Unies et Protocole UNEP).
- Service à la Société, en cherchant son progrès et en intervenant avec un esprit solidaire.
- Gestion intégrale de la responsabilité sociale de la part de ceux qui participent à la prise de décisions de MAPFRE à n'importe quel niveau.

En partant de ces grandes lignes, le modèle de MAPFRE se base sur trois piliers : le bon gouvernement de l'entreprise, la responsabilité sociale, entendue comme le maintien d'une relation d'équité avec ses groupes d'intérêt et, l'action sociale, comme partie de l'activité de fondation que MAPFRE développe par le biais de ses fondations privées.

Le modèle de responsabilité sociale de MAPFRE

- Respect strict des obligations légales
- Transparence dans la gestion et dans l'information



- Relation d'équité avec les Groupes d'intérêt
- Environnement
- Adhésion au Pacte Mondial et au protocole UNEP
- Mémoire de Responsabilité Sociale conforme aux critères GRI

- Ressources d'entreprise consacrées au développement de groupes défavorisés dans les pays où MAPFRE est présente.
- Création de l'Institut d'Action Sociale de la Fondation MAPFRE
- Promotion du volontariat.

A la fin de 2004 MAPFRE a créé le Département de Responsabilité Sociale au sein de la Direction Générale de Communication et Responsabilité Sociale, dans le but d'approfondir la planification, coordination et contrôle de l'intervention socialement responsable des entités du Sistema MAPFRE dans le monde entier. Pendant 2005 ce Département a travaillé dans la configuration et la conception d'une politique de responsabilité sociale commune à toutes les entités du Groupe, en prenant en considération le modèle antérieur.

En suivant la structure du modèle décrit, l'intervention réalisée tout au long de 2005 fut la suivante :

BON GOUVERNEMENT

En 2005, le Conseil d'Administration de MAPFRE MUTUALIDAD a approuvé un nouveau texte qui met à jour et modifie dans des aspects substantiels le Code qui régit le gouvernement corporatif du Sistema MAPFRE depuis mars 2000, avec les objectifs suivants :

- a). Adapter le texte en vigueur aux nouveautés législatives en matière de gouvernement corporatif.
- b). Adapter le contenu du chapitre I du Code (LE SISTEMA MAPFRE) à la réalité actuelle du Sistema.
- c). Révision en profondeur de la structure et compétence des organes de gouvernement du Sistema MAPFRE et de ses différentes entités pour augmenter la coordination dans leur intervention et simplifier et accélérer les processus de décision.
- d). Réviser et corriger avec un caractère général les aspects dans lesquels les normes du Code offraient des doutes d'interprétation ou des difficultés d'application ou étaient susceptibles d'amélioration.
- e). Mettre à jour les annexes du Code, en éliminant ceux qui sont démodés et en ajoutant d'autres nouveaux (comme le Règlement Interne de Conduite concernant les Valeurs Cotées).

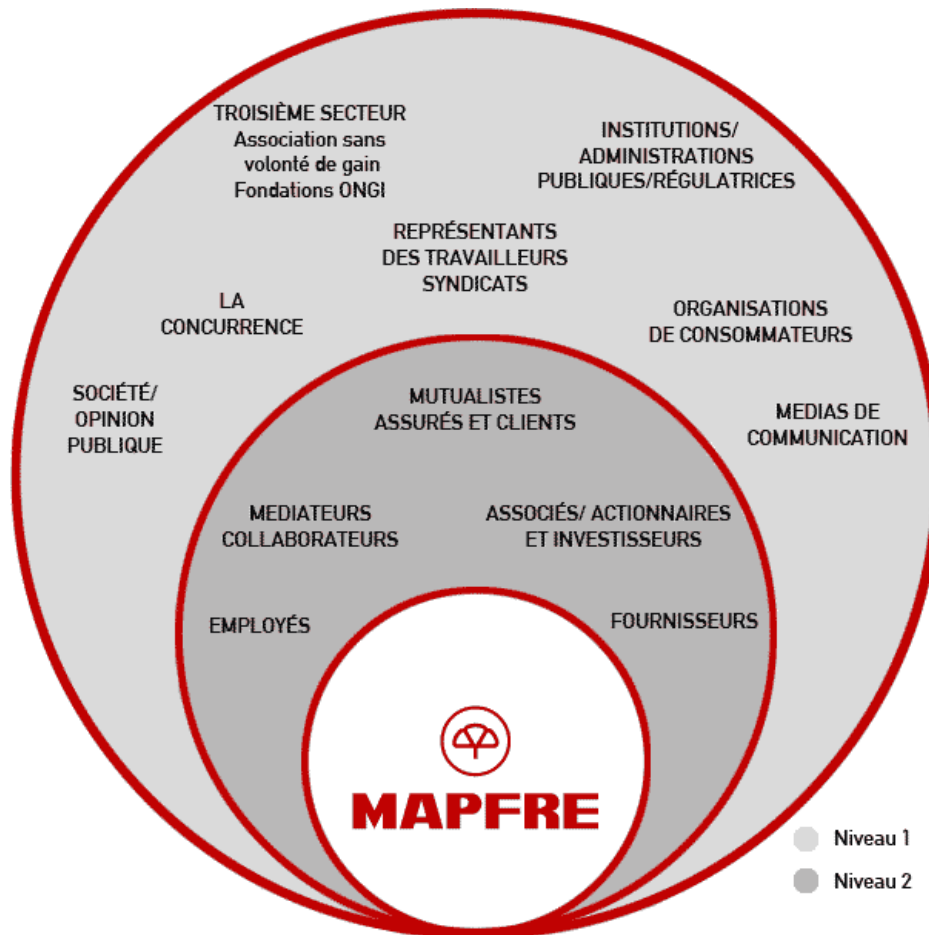
RESPONSABILITÉ SOCIALE

L'équité dans la relation avec les groupes d'intérêt constitue la base de la responsabilité sociale. Pour cette raison, pendant 2005, les groupes d'intérêt de MAPFRE ont été définis, en distinguant deux niveaux en fonction de leur degré de lien avec notre organisation :

- Niveau 1 : il inclut tous ceux qui sont liés à MAPFRE par le biais d'une relation contractuelle directe, ainsi que les associés, actionnaires et investisseurs. Ce sont les premiers affectés par les décisions stratégiques de l'Organisation.

- Niveau 2 : il englobe les groupes d'intérêt non liés à MAPFRE par le biais d'une relation contractuelle que les décisions stratégiques de MAPFRE n'affectent pas directement ou, le cas échéant, affectent de manière limitée.

Les Groupes d'Intérêt de MAPFRE



MAPFRE et l'Environnement

La politique Environnementale du Groupe a été approuvée en 2005, elle prétend limiter, dans la mesure du possible, l'impact écologique et environnemental des risques dérivés de son intervention d'entreprise et contribuer avec des actions positives à l'amélioration de l'Environnement.

MAPFRE et le Pacte Mondial

Avec l'adhésion au Pacte Mondial en 2004, MAPFRE s'est engagée à diffuser ses dix principes. Pendant 2005 une campagne de divulgation du Pacte Mondial parmi les employés et collaborateurs de MAPFRE fut réalisée par les chaînes habituelles de communication interne.

La campagne réalisée pendant les mois de novembre et de décembre 2005 a consisté en la publication hebdomadaire de chacun des dix principes du Pacte, avec un vaste commentaire et précédés d'un article d'introduction sur l'adhésion de MAPFRE au Pacte Mondial et lors de cette période 20 pour 100 du total de l'espace de communication sur le Site interne y furent consacrés. Cette initiative s'étendra en 2006 au reste des pays dans lesquels le Groupe est présent.

PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

DROITS DE L'HOMME

1. Appuyer et respecter la protection des droits de l'homme fondamentalement reconnus internationalement, au sein de leur domaine d'influence.
2. Eviter la complicité dans la violation des droits de l'homme.

DROITS DU TRAVAIL

3. Appuyer et respecter la liberté d'association et d'affiliation, et la reconnaissance effective à la négociation collective.
4. Eliminer toute forme de travail forcé et obligatoire.
5. Supprimer le travail des enfants
6. Eliminer la discrimination concernant l'emploi et l'occupation

ENVIRONNEMENT

7. Appliquer des optiques orientées vers le défi de la protection environnementale.
8. Encourager une plus grande responsabilité environnementale.
9. Faciliter le développement et la divulgation de moyens technologiques respectueux de l'environnement.

CORRUPTION

10. Lutte contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et la subornation

ACTION SOCIALE

Depuis près de vingt ans MAPFRE consacre une partie de son bénéfice net annuel au financement d'activités non lucratives d'intérêt général pour la Société par le biais de ses six fondations privées.

En 2005, ces Fondations ont destiné à leurs activités un total de 23,1 millions d'euros. Conformément aux propositions qui seront soumises à leurs Assemblées ou Assemblées Générales, les différentes entités du Sistema MAPFRE réaliseront en 2006 des dons à ces Fondations pour un montant de 25,4 millions d'euros, au compte des bénéfices de 2005.

D'autre part, il convient de souligner que pendant 2005, on a approuvé un plan de restructuration des activités de fondation de MAPFRE, en accomplissement d'un des objectifs établis dans le Plan Stratégique du Sistema MAPFRE. Ce plan a impliqué l'intégration de toutes les fondations du domaine national promues par le Sistema MAPFRE dans la FONDATION MAPFRE, qui développera ses activités par le biais de cinq instituts spécialisés : Prévention;

Santé et Environnement; Sécurité Routière; Sciences de l'Assurance; Culture et Action Sociale.

Avec la création de l'Institut d'Action Sociale, le Sistema MAPFRE prétend renforcer sa contribution au développement et au progrès de la Société, en apportant des ressources d'entreprise destinées à l'amélioration directe ou indirecte des conditions de vie des personnes et des groupes les plus défavorisés des pays dans lesquels MAPFRE est implantée. L'activité de cet Institut se centrera prioritairement sur la promotion de projets en rapport avec l'intégration sociale des personnes handicapées en Espagne, et en faveur de l'enfance et de son intégration sociale en Amérique Latine, domaines où il prétend être une référence dans le développement de ses activités. De plus, il promouvra un mouvement de volontariat, comme forme de participation des employés et collaborateurs de MAPFRE dans des projets solidaires d'action sociale.

D'autre part, MAPFRE, en tant que membre de la *Fundación Empresa y Sociedad* (Fondation Entreprise et Société), assume la responsabilité de communiquer de manière adéquate son intervention dans ce domaine et d'appuyer les activités institutionnelles de la Fondation pour promouvoir l'action sociale dans le secteur de l'entreprise.

Finalement, comme complément de cette activité de fondation, MAPFRE a réalisé diverses contributions économiques à des projets d'intérêt social, culturel et sportifs pour un montant de 2.843.446 euros.